

République Française Département : MEUSE
Arrondissement : Commercy
LEVONCOURT - COMMUNE

Séance du mardi 18 août 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 11/08/2026		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit août deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DE LA MAIRIE), sous la présidence de Marie-Pierre VERDUN.

Présents : Sylvie DAILLY, Stéphane JACQUEMET, Stéphane PARISOT, Marie-Odile MUNIER, Marie-Pierre VERDUN, Elise PARISOT, Thomas MUNIER

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Sylvie DAILLY est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance. **DE_041_2026**

Objet : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR REHABILITATION DU BATIMENT COMMUNAL

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu le projet de réhabilitation du bâtiment communal abritant notamment la mairie ;

Vu les trois propositions de maîtrise d'œuvre reçues par la commune :

- EST-CONCEPT / Dominique MILLET ;
- GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA ;
- A3 PARTENAIRES associé à LIGNE H et FLUID'CONCEPT ;

Vu la synthèse comparative des trois offres présentée au Conseil municipal ;

Considérant les références et les différentes réalisations présentées par les candidats ;

Considérant que l'offre du GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA présente une méthodologie particulièrement détaillée, une équipe pluridisciplinaire disposant de compétences techniques étendues ainsi qu'un accompagnement complet de la commune, depuis les études préalables jusqu'à la réception des travaux ;

Considérant que cette offre prend notamment en compte les enjeux thermiques, réglementaires et financiers ainsi que l'accompagnement de la commune dans ses demandes de subventions ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir le GROUPE ACANTHE Architectes associé à SETECBA pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet de réhabilitation du bâtiment communal ;
- approuve son offre d'un montant de 47 500 € HT, soit 57 000 € TTC, correspondant à

une mission complète, OPC inclus, établie sur la base d'une estimation prévisionnelle des travaux de 500 000 € HT ;

- autorise Madame le Maire à finaliser les conditions de la mission, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an ci dessus.

Marie Pierre VERDUN
Maire

